



MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES NORMANDIE

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Seine-
Maritime

Dossier suivi par : GOUEL Guillaume

Objet : demande de Plat'AU - PERMIS D'AMENAGER

Numéro : PA 076125 24 B0002 U7601

Adresse du projet : Allée de Goldenstedt 76850 Bosc-le-Hard

Déposé en mairie le : 31/05/2024

Reçu au service le : 11/06/2024

Nature des travaux:

Demandeur :

ALTEAME ALTEAME représenté(e) par
Monsieur MONTAGNIER Jonathan

509 contre allée route de Neufchâtel

76230 ISNEAUVILLE

Cet immeuble n'est pas situé en (co)visibilité avec un monument historique. Par conséquent, les articles L621-30, L621-32 et L632-2 du code du patrimoine ne sont pas applicables et ce projet n'est pas soumis à l'accord de l'architecte des Bâtiments de France.

Toutefois, ce projet appelle des recommandations ou des observations au titre du respect de l'intérêt public attaché au patrimoine, à l'architecture, au paysage naturel ou urbain, à la qualité des constructions et à leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant :

- Les volumes brisés en fausse équerre sont à proscrire.
- Les volumes doivent être un RDC + combles avec une couverture à deux pentes égales et des pignons droits.
- Une surface comprise entre 20 à 30 m² pourra être en simple RDC avec une toiture terrasse.
- Le volume doit s'adapter au terrain.
- Les clôtures doivent être constituées d'une haie d'essence locale (noisetier, troène, charmille...) doublée ou non d'un grillage de couleur foncée, sans soubassement, monté sur potelets métalliques de même ton.
- Sur rue, les clôtures seront implantées côté intérieur de la haie.

Fait à Rouen



Signé électroniquement
par Brigitte LELIEVRE
Le 03/07/2024 à 15:32

L'Architecte des Bâtiments de France
Madame Brigitte LELIEVRE